



Strasbourg, le 23 novembre 2017

CDL(2017)022rev*

Etude n° 887/2017

Or. ang.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

ETUDE SUR LES REFERENDUMS

PROJET REVISE DE QUESTIONNAIRE

Sur la base d'une contribution de

M. Nicos ALIVIZATOS (ancien membre, Grèce)

* Ce document a été classé en diffusion restreinte le jour de la diffusion. Sauf si la Commission de Venise en décide autrement, il sera déclassifié un an après sa publication en application des règles établies dans la Résolution CM/Res(2001)6 sur l'accès aux documents du Conseil de l'Europe.

Ce document ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire. .

www.venice.coe.int

QUESTIONNAIRE SUR LES REFERENDUMS**PARTIE I**
QUESTIONS GENERALES**I. Questions préliminaires****A. Référendums nationaux**

1. Est-ce que le référendum national existe dans votre pays ?
2. Quand est-ce que le référendum national a été introduit dans votre pays, et dans quel contexte (pour les détails, voir ci-dessous) ?
3. Y a-t-il une expérience récente dans votre pays (depuis 2004) ?

B. Référendums locaux et régionaux

1. Est-ce que des référendums locaux et régionaux existent dans votre pays ?
2. Quand est-ce que les référendums locaux et régionaux ont été introduits dans votre pays, et dans quel contexte ?
3. Ont-ils été organisés souvent, ou avec une certaine régularité ?

II. Questions préliminaires

Donnez un exemple récent de chacune des catégories suivantes, si possible :

1. Référendum sur une constitution entière, ou sur une ou plusieurs dispositions constitutionnelles
2. Référendums sur une question de principe ou une proposition non formulée, n'amendant pas directement la constitution ou la législation, et relative à une question sociale ou sociale
3. Référendum sur une question internationale (y compris un traité international)

PARTIE II
QUESTIONS SUR DES REFERENDUMS SPECIFIQUES

[Vous êtes priés de répondre à cette partie du questionnaire en rapport avec un ou plusieurs référendums spécifiques relevant des catégories ci-dessus, qui ont eu lieu dans votre pays]

A. Brève description (date, contexte, contenu, but, résultats)

Veillez donner la date et décrire brièvement le contexte social et politique du référendum ; quelle était l'essence de la question ; les intentions derrière le référendum ; le résultat en terme de voix ; les conséquences et effets juridiques du référendum (adoption ou abrogation d'une législation ; nouvelles négociations, etc.) ; les conséquences socio-politiques (changements dans le domaine politique ; désordre, mécontentement social, etc.)

B. Prééminence du droit et stabilité du droit

1. Est-ce que la Constitution ou une loi conforme à la Constitution prévoit le référendum ? (En particulier, des référendums ne peuvent avoir lieu lorsque le texte soumis au référendum relève de la compétence exclusive du Parlement) ([Code de bonne conduite en matière référendaire](#) (Code), III.1).

2. Est-ce que les règles du jeu étaient prévues à l'avance (dans la Constitution ou un texte législatif) ou ont-elles été rédigées à l'occasion du référendum en question (Code, II.2.b et III.1) ?

C. Question(s) soumise(s) au référendum

1. Est-ce que le vote portait sur l'adoption ou l'abrogation d'un texte constitutionnel ou législatif spécifique ? Dans l'affirmative, sur quel texte en particulier ? Ou est-ce que le vote portait sur une question de principe/une proposition non formulée ?

2. Donnez s'il vous plaît le texte exact ou les éléments essentiels du référendum. Quel était l'enjeu ? (Veillez utiliser des termes très simples. Par exemple : élection directe du Président de la République par le peuple).

3. Est-ce que le principe de l'unité de la matière a été respecté ? (Code, III.2)

S'il vous plaît répondez par oui ou non, et expliquez brièvement. Alternativement, si la question a été soumise à la Cour constitutionnelle, veuillez résumer la décision de la Cour.

4. Est-ce que la formulation de la question était claire, en ce sens qu'elle n'induisait pas en erreur (Code, I.3.1.c et par. 15) ?

S'il vous plaît donnez une note de 1 – qui induit en erreur à 10 – clair et expliquez brièvement. Alternativement, si la formulation de la question a été soumise à la Cour constitutionnelle, veuillez résumer la décision de la Cour.

5. Est-ce que les électeurs étaient dûment informés des effets du référendum ?

S'il vous plaît donnez une note de 1 – pas dûment à 10 – dûment et expliquez brièvement.

6. Est-ce que les électeurs ont pu répondre à la question posée par oui, par non ou par un vote blanc ?

S'il vous plaît répondez par oui ou par non, et expliquez brièvement.

D. Initiative du référendum et avis du Parlement

1. Est-ce que le référendum était :

- Obligatoire (la Constitution ou une loi prévoit que le texte doit être soumis au référendum)
- Organisé à la demande d'une autorité (le Président, le Gouvernement, le Parlement, une minorité de parlementaires...)
- Tenu à la demande d'une fraction du corps électoral (y compris suite à une initiative populaire) ?

2. Si le texte a été soumis au vote à la demande d'une autorité autre que le Parlement ou d'une fraction du corps électoral, est-ce que le Parlement a pu donner un avis de caractère consultatif ? (Code, III.6)

Cette question vise à déterminer si l'exécutif a utilisé le référendum (le cas échéant à travers une demande d'une fraction du corps électoral) pour contourner le Parlement.

E. Quel a été le résultat du référendum (si possible en pourcentage (a) des votants et (b) des personnes ayant le droit de vote)

F. Effets du référendum (Code, III.8)

I. Effets juridiques

1. Est-ce que le référendum était décisionnel ou consultatif ?

2. Si le référendum portait sur une question de principe ou était rédigé en termes généraux, quelles ont été les étapes suivantes en cas d'approbation ?

3. Si le référendum portait sur un projet rédigé de réforme de la Constitution, est-ce qu'un texte législatif a été adopté pour le mettre en œuvre, et quel était son contenu ?

4. Si le référendum portait sur une loi sur un projet de loi rédigé, quel a été son effet ? L'adoption, l'abrogation d'une loi ?

II. Effets politiques

1. Est-ce que le sort des autorités était en jeu ?

S'il vous plaît donnez une note de 1 – elles n'étaient pas affectées à 10 – elles étaient affectées et expliquez brièvement.

Dans l'affirmative, est-ce que cela a conduit à des élections anticipées ?

G. Rôle du pouvoir judiciaire

Est-ce que le pouvoir judiciaire a été impliqué dans la procédure référendaire et, dans l'affirmative, dans quel sens ?

En particulier :

1. Est-ce que cette intervention était obligatoire ou est-ce qu'elle a eu lieu sur recours ?

2. Est-ce qu'elle a eu lieu avant ou après le vote ?

3. Est-ce qu'elle concernait la formulation de la question et/ou le contenu du texte soumis au vote populaire ?

H. Quorum et participation (cf. Code, III.7)

1. Y avait-il un quorum de participation ou un quorum d'approbation ?

2. Quel a été le taux de participation ?

I. Rôle des acteurs internationaux

1. Est-ce que des acteurs internationaux (y compris l'Union européenne) ont pris position sur la question soumise au référendum ?

2. Dans l'affirmative, quelle a été la forme de leur intervention ?

J. Quelles leçons peuvent être tirées de ce référendum ?